

Débat National sur l'Avenir de l'Ecole

Débat n° 6 : Comment s'adapter à la diversité des élèves ?

Faut-il tenir compte des niveaux d'apprentissage pour constituer les classes ?

Propositions :

Maintien des classes hétérogènes qui semblent le mieux faire progresser l'ensemble des élèves

Développement de la pédagogie différenciée à condition que les effectifs des classes soient restreints

Etendre le système « Aide et soutien » (actuellement en 4^e) à la 6^e et à la 5^e

Mise en place des groupes de niveau dans les disciplines des apprentissages fondamentaux (français, maths, langue vivante)

Rompre avec le mythe du groupe-classe d'âge homogène et organiser l'enseignement dans toutes les disciplines sous forme « d'unités capitalisables » ou « unités de valeur » permettant à chaque élève d'aller à son rythme dans chacune des disciplines

Développer la culture de l'interdisciplinarité qui permet à l'élève de comprendre la cohérence des enseignements

Développer les temps et les lieux de parole pour les élèves

Faut-il développer l'alternance au collège ?

Propositions :

Pas d'alternance stricte mais une formation professionnelle sous statut scolaire

Faire faire des stages dans milieu professionnel (public, privé, associatif) pour découverte du monde du travail dès la 4^{ème}

Conforter le statut des 3^{ème} PVP à condition de maintenir les passerelles en aval (1^{ère} d'adaptation) ; les élèves doivent percevoir qu'ils ont des perspectives d'orientation plus qualifiantes et non qu'ils sont enfermés dans une seule voie

Faut-il étendre le système de la PVP au niveau 4^{ème} ?

Les IDD répondent-ils à la diversité des goûts et des talents des élèves ?

Propositions :

Donner davantage de moyens pour permettre d'aller sur le terrain ou permettre des intervenants extérieurs ou de la concertation

Développer la pratique de l'interdisciplinarité et de la transdisciplinarité dans la formation des enseignants

Supprimer les IDD en 5^{ème} et les intégrer en 3^{ème} en vue de mieux développer l'autonomie des élèves attendue par les enseignants du lycée et indispensable à certaines activités (TPE, PPCP, ECJS)

La démarche des IDD ne doit pas partir des contraintes de structures mais des projets : d'abord et en fin d'année scolaire recueillir les souhaits de projet émanant des élèves ainsi que leurs avis sur les propositions de projets émises par les enseignants ; ne retenir que les projets réellement souhaités et en abandonnant la contrainte des 4 domaines ; établir l'organisation pour la rentrée scolaire

Ne pas obliger les élèves à suivre un IDD de chaque domaine s'ils ne le désirent pas

Ne pas prendre en compte l'évaluation des IDD pour le Brevet pour leur conserver intégralement leur caractère formatif

Faut-il que le collège soit une fin en soi ou doit-il préparer au lycée ?

Propositions :

Le collège n'est pas fin en soi, c'est une aide à l'ouverture d'esprit et à acquérir des connaissances pour ce qui vient après (orientation professionnelle, lycée).

Rendre la liaison collège-lycée plus efficiente

Débat n° 08 : Comment motiver et faire travailler efficacement les élèves ?

- Les élèves sont issus de milieux différents.
- Certains ont envie de travailler, d'autres non.
- Il est difficile d'intéresser tous les élèves aux mêmes sujets.
- La pédagogie différenciée est une pédagogie adaptée à des besoins spécifiques. C'est un soutien ponctuel très souple.
- Un des problèmes du collège est le morcellement, une mosaïque. Trop de changements. Adaptation aux lieux, aux professeurs, aux nouveaux rythmes.
- Problème d'adaptation du primaire à la 6^{ème}, manque d'autonomie. Les choses non dites perturbent les élèves, pourtant des aides méthodologiques sont programmées 1 heure d'ATP par semaine où l'on apprend aux élèves à s'organiser, à écrire sur le cahier de texte, à prévoir, à faire son cartable la veille. Des explications sont données régulièrement.

D'autres méthodes d'actions ont été mises en place :

- Classes de découverte,
- TD,
- TP,
- Recherche documentaire,
- IDD,
- ATP,
- Classe de préparation à la voix professionnelle qui donnent du sens aux apprentissages.

Se pose le problème de l'évaluation : ou sanction ou valorisante (tient en compte l'attitude, les efforts, le progrès)

MOTIVATION :

Qui est responsable de cette démotivation ?

La matière ou le Professeur ? Le professeur qui doit utiliser davantage les méthodes actives et la mise en autonomie des élèves (ex : Hist-Géo).

Montrer que l'enfant est capable de Evaluation plus fréquente. Problème, le contenu des programmes trop dense.

- Comment un élève peut-il être motivé lorsqu'il entend dénigrer les enseignants ?
- Parfois les parents préfèrent prolonger un week-end de loisir et faire manquer 1 jour de classe.
- Les élèves deviennent irrespectueux.
- Certains élèves ont peur de franchir le portail de l'école.
- A-t-on envie de s'enfermer dans des salles de béton ?
- Souvent la motivation des élèves est liée à la personnalité du Professeur.
Jeux-concours-clubs.
- Un professeur dynamique, dynamise sa classe.
- Cours imposés, il est difficile de motiver les élèves sur tous les domaines.
- En laissant des choix, on peut motiver.
- Redéfinir les objectifs de l'école.
- Donner un sens à l'enseignement.
- Remettre en route des contrats d'apprentissages.
- Il faudrait concevoir différemment la pédagogie.

Efficacement : Responsabiliser les élèves.

- L'efficacité se construit par étape.
- Ne pas sanctionner l'apprentissage par une évaluation immédiate. La note peut décourager.
- Il faut acquérir des compétences, les rythmes sont différents.
- Les enfants devraient prendre en main leur apprentissage. Ne pas être passif, avaler et régurgiter. Nous déresponsabilisons les élèves, nous les assistons trop.
- Travailler efficacement c'est comprendre ce que l'on fait – réinvestir, s'entraider.
- Pour donner du sens à ses apprentissages, les IDD (itinéraires de découverte) permettent un travail sur des thèmes interdisciplinaires.
- Entraide – solidarité et citoyenneté peuvent y être développés.

Les outils pédagogiques :

A-t-on plaisir à ouvrir un livre ?

Pourquoi écrire, il y a les ordinateurs.

Pourquoi chercher, il y a internet.

Le téléphone et en particulier les SMS font oublier l'orthographe.

D'après le rapport émanant du Ministère, l'outil multimédia favoriserait la concentration ⇨ Faux car attitude de zappeur. L'outil ne doit être qu'un complément de l'enseignement, pas la base car avec cet outil on retrouve les problèmes de lecture et de mémorisation. L'outil tue aussi l'expression personnelle.

A quoi sert la Grammaire ? C'est un code qui donne du sens à l'écrit.

- Redéfinir les objectifs de l'écrit – les nécessités -
- Le collège est le lieu où l'on peut recadrer, trouver une cohérence.
- Il y a beaucoup d'options proposées à SALINIS. Ce sont les parents qui les imposent à leurs enfants, c'est un surcroît de travail pour l'élève.

La taille des classes est à l'origine de toutes les difficultés. 20 élèves par classe serait un bon nombre.

Si la taille des classes diminue, il faudra augmenter le nombre de professeurs.

Une équipe d'adultes forte doit être à la tête du collège comme image référente.

- Les cours en visioconférence seraient une aberration.
- Un professeur devant plus de 30 élèves ne peut être efficace. Seuls les élèves autonomes s'en sortiraient.
- Pénurie d'enseignants
- Pas de remplacements, (pendant les stages les élèves se démotivent).
- Manque de maîtres de soutien

Il faudrait mettre en place des réseaux d'aide au collège.

- Prévoir une équipe complète par établissement

1 infirmière, 1 assistante sociale, 1 conseiller d'orientation, 1 psychologue.

De plus, est soulignée l'insuffisance, dans la formation des enseignants, de stages dans des situations diverses, plus ou moins difficiles (intervention d'un stagiaire à l'IUFM).

Les cycles : Il semble qu'il manque une harmonisation. Il y aurait un fossé entre les contenus du CM2.

Le redoublement est mal vécu par l'élève ; il en a honte- peur de se retrouver le plus grand avec des petits.

Le redoublement n'est pas souvent bénéfique, il faut éviter qu'il se fasse avec les mêmes professeurs, à moins que le professeur pense bien cerner les problèmes de l'élève.

Le redoublement est souvent un jeu de pile ou face mais que proposer à l'élève ?

C'est toujours difficile à vivre car c'est un constat d'échec ; il faut le valoriser, le transformer en contrat où l'on implique l'élève.

Le redoublement : chaque cas est différent. Mais le redoublement n'est efficace que dans un environnement différent (couper certains jeunes de leurs anciens copains) et qu'avec des professeurs différents (entre la 1^o et la 2^o année redoublée).

⇒ Problème du brevet ; formule bonne ou doit-il devenir un examen pour rentrer en 2nde ?

L'Ecole ne se donne pas les moyens de ce qu'elle prétend être.

Constat en 6^o manque de rythme de travail et d'attitude autonome.

⇒ Préparer au lycée ou collège une fin en soi ?

- oui car 25% des élèves de 2nde en échec
- non car obligation scolaire

⇒ Dans le tronc commun recentrer sur les exigences de base ou offrir des options ? Mettre en garde contre les options (options réelles uniquement en lycée). On a des scrupules à traiter les élèves autrement que dans la voie du collège unique. Mais l'expérience des PVP est à étendre dès la 4^o.

Se pose la question de l'échec du collège unique, car pas de réelle préparation à l'orientation ; en fait orientation par l'échec. L'orientation devrait être plus progressive et démarrer en 5^o, même en 6^o.

⇒ Rythmes d'apprentissage différent est intéressant car la taille des classes est vécue comme une contrainte. Problèmes de moyens : faut-il mettre des moyens sur allègement du groupe-classe ou donner des moyens aux travaux particuliers (groupes à effectifs réduit). Problèmes d'effectifs.

Débat n°15 : Comment lutter efficacement contre la violence et les incivilités ?

17 H 30 : Accueil et réunion plénière par M. Le Principal. Présentation générale du Débat National au niveau National et Local du choix des 4 thèmes. Répartition des présents selon leurs vœux.

17 H 45 : Enseignants (EN) 9 dont animatrice (A)

Elèves (El) 2

Parents (Pa) 2 dont rapporteurs

Principal (P1) 1

Principal-Adjoint (PA) 1

CPE (CPE) 1

Distribution du fascicule National

A : quelques mots sur le thème avec le rappel des mots clés, questions possibles, état des lieux et dispositifs mis en place selon fiche n°15 p2 et 3.

La situation privilégiée de notre établissement a générée une certaine difficulté à faire des propositions relativement concrètes sur la prise en compte de la violence. Les incivilités sont plus fréquentes que la violence. L'origine socio-économique des enfants posant des problèmes n'est pas forcément celle des catégories sociales en difficulté. Cependant, il semble clair qu'une plus grande hétérogénéité serait un des moyens de lutter contre la violence.

Situation au niveau du Gers (94^{ème} au niveau National) privilégiée. A Salinis les incivilités et actes de violences simples sont quotidiens. Faut-il rester vigilant ?

PA : Tout le panel est retrouvé.

A : Pas de sentiment d'insécurité.

A : Avez-vous été témoin ou victime ?

En : - C'est une question de valeur. Pour certains enfants et leur milieu, les incivilités ne sont pas considérées comme telles et ils sont surpris d'être sanctionnés.
- Autrefois les valeurs étaient semblables et coulaient de source
- L'incompréhension d'enfants dont les parents n'arrivent pas à se faire respecter et à faire appliquer les exigences de l'école,
- Il faut toujours rappeler le règlement intérieur

El : Le règlement intérieur n'est pas suivi de la même façon par tous ; selon le lieu, la personne, la sanction est différente. Certaines règles sont refusées (ex le Walkman ne gêne pas entre midi et deux)

En, PA : - Le règlement intérieur prépare au monde social, du travail.....
- L'intérêt d'intégrer les élèves à son élaboration, d'écouter, d'expliquer pour qu'il soit accepté
- Certaines contraintes sont non négociables (ex : couvre-chef, chewing-gum en cours)
- Le fait que la règle soit appliquée et la transgression sanctionnée, limite les recours aux sanctions.

CPE : - Enfants de plus en plus individualistes, durs à vivre à 450-500.

PA : - pas obligé d'adhérer à toutes les contraintes mais les respecter
- la loi étant faite pour protéger le plus faible.

En : - le droit à l'erreur
- enfant vit l'adolescence, cherche les limites, jeu d'opposition
- l'éducation est contraignante, l'élève est là pour acquérir des compétences,
- l'élève doit adapter son comportement à la situation (cours classique, atelier, sport, cour, cantine...)
- Impasse quand transgressions et sanctions répétitives.

El : - C'est de plus en plus calme dans ce collège
- L'environnement est aussi agressif (affiches, télévision...)

En : - Si un leader est exclu, un autre apparaît
- Garder les distances : vouvoisement,
- La violence, les dégradations encouragent la violence, les dégradations ... Rester vigilant.

Solutions :

Le questionnement sur les liens avec les parents a révélé que dans le Gers le choix de ne pas mettre en place les stages parentaux a été fait. Peut-être est-ce une piste à creuser. Le lien semble devoir être fait par le service social. Le travail entre la police, la justice et l'école doit être facilité.

Dans ce cadre on pourrait étendre l'intervention du CESC au niveau des interventions du service social. L'importance d'une présence d'un psychologue au sein des établissements est posé. Il semble positif que certains enfants soient suivis au sein de l'établissement parfois même sans que les parents soient informés. Ce professionnel peut être amené à voir les parents ensuite dans une démarche d'aide ou de conseil.

- favoriser conduite citoyenne
- donner espaces de paroles aux élèves
- accompagnement spécifique pour enfant qui ne comprend pas la règle et la transgresse
- médiateur pour familles permissives.

En : Pour les violences plus graves ?

- un constat déplorable on exclut pour absentéisme
- on exclut définitivement un enfant vers un autre collège et on « reçoit pire »

- comment éviter le conseil de discipline ?
- L'Ecole n'a pas autorité pour gérer des actes graves.

CPE : - environ 40 élèves = 10% posent problème et entraînent les autres.
 - Démuni pour faire prendre conscience du comportement à l'enfant.

En : - On retrouve une déresponsabilisation de la famille, une absence d'autorité et/ou d'éducation parentale, de cellule familiale pour les cas graves.

CPE : - Certains parents restent injoignables, d'autres se sentent agressés, d'autres ne veulent plus entendre de reproches sur leurs enfants.
 - On n'arrive à rien régler.

En : - Comment pallier le manque de certains parents ?
 Enfant livré à lui-même ?
 Enfant primo-arrivant ?
 - Certains parents devraient apprendre à éduquer leurs enfants.
 - l'éducation dépend du parent et de la famille. Chacun a son rôle.
 - La violence est souvent liée à l'échec scolaire, au problème social, familial.
 - Impossibilité d'accompagner ces jeunes comme il faudrait, faut s'occuper de tous.
 - Le côté psychologique, le mal-être de l'élève, de la famille reste délicat pour un enseignant.
 - Reste le signalement pour enfant en danger.
 - La justice devrait intervenir plus.
 - La justice laisse l'enfant dans sa famille malgré les difficultés.
 - Un placement sans accord aboutit à un échec.
 - Comment gérer ces gamins qui craquent suite à des situations extérieures à l'Ecole ou des problèmes psychologiques ?
 - Quand l'équipe enseignante n'en peut plus ? ne peut plus enseigner ? quel relais ?
 - L'atelier relais a été instauré cette année dans le Gers. Sur 12 enfants proposés, 2 enfants et leur famille ont accepté.
 - Pourquoi ?
 - Faut l'accord de l'enfant et sa famille
 - L'opacité de la structure, la peur,
 - L'impression d'accentuer l'exclusion, 4 semaines à l'extérieur du collège sans enseignement comme les autres...
 - L'Ecole étant obligatoire, pour protéger la classe faut-il forcer l'élève à assister aux ateliers relais ?
 - Faut-il passer par une décision de justice ?
 - Faut-il des intervenants extérieurs ?
 - Des partenaires existent. Ils sont mal identifiés, peu disponible ?
 - Un manque de lien entre les divers partenaires affaiblit leur action, on ne ressent pas de progression, on s'épuise.

Solutions :

Le groupe de réflexion s'est accordé à dire que l'image transmise via les médias sur les enseignants joue beaucoup dans le dénigrement de la fonction. En revanche le renforcement de l'autorité ne se décrète pas. C'est à chacun semble-t-il de par son attitude d'arriver à poser une image « autoritaire ». Il faut déjà appliquer les textes qui existent sur le respect des agents de l'état.

Par ailleurs une meilleure formation initiale s'impose pour notamment prendre en charge des publics plus difficiles tels que ceux de la Segpa.

Un meilleur encadrement des élèves par plus de personnels de surveillance et de médiation sur le terrain est aussi souhaitable.

➤ occuper le terrain

- L'enseignant pourrait assurer 2/3 de son temps aux missions d'éducation, d'acquisitions et 1/3 au soutien pour ceux qui en ont besoin en petit groupe.
- L'enseignant devrait être affecté à un seul collège pour optimiser l'investissement, le suivi des élèves en difficulté.
- Entre midi et deux, les surveillants ne peuvent assurer qu'un rôle de surveillance. Plus nombreux, ils pourraient échanger avec les élèves, faire remonter leur malaise, apaiser les situations, calmer les conflits.
- Plus nombreux, les surveillants auraient moins d'enfants en étude et pourraient aider aux devoirs.
- Le jeune âge des surveillants favorise l'échange avec les adolescents.

- Pour favoriser la prise de conscience du jeune sur son comportement violent, travailler avec des caméras.

➤ Favoriser l'aide de partenaire

- La situation dépassant le cadre de l'éducation, une prise en charge avec des partenaires sociaux, autorités reconnues, éducateurs spécialisés semble indispensable.
- L'intervention sera acceptée si elle se déroule dans l'établissement.
- L'accompagnement doit être intégré à l'emploi du temps.
- Création de « partenaires privilégiés » formés à la prise en charge globale des difficultés de ces jeunes en pleine révolte, à tous les niveaux.
- La nomination d'un « Tuteur Enseignant » qui coordonnera l'action de chaque intervenant, assurant ainsi un suivi et une continuité d'un projet adapté à l'enfant et à sa famille, menant à des résultats significatifs.

➤ Renforcer l'obligation parentale des familles

- Définir un devoir minimum des parents envers leurs enfants
- Pour les parents qui n'y arrivent pas créer une institution proche qui les accompagne, qui définit une « Aide à la Parentalité » adaptée à chaque situation, qui les suit selon les besoins et leur progression afin que chaque enfant ait ses chances avant qu'il ne soit trop tard, donc le plus tôt possible.
- Un devoir dont les parents ne peuvent se soustraire. Décision de justice avec suivi si besoin.

19 H 50 : L'enfant se construit à l'Ecole et en dehors de l'Ecole d'où le rôle complémentaire des parents et de l'Education Nationale. Les incivilités semblent devenues fait de société. L'individualisme peut conduire à la violence. L'Ecole par son rôle éducatif avec ses règles, structure l'enfant. Pour répondre à ce constat il ressort qu'il faut renforcer l'existant et développer le soutien scolaire et autre de l'élève et sa famille.

Par contre, l'Ecole se trouve bien impuissante devant le cas d'incivilités et violences graves. Devant un enfant en grande difficulté, un adolescent en pleine révolte, des parents usés, l'Ecole ne peut gérer seule de telles situations.

D'où la nécessité de définir le rôle de chacun, leur mission ; de définir un accompagnement spécifique à chaque jeune et à sa cellule familiale en créant les structures et « partenaires privilégiés » adéquats.

Agir sur l'enfant seul ne suffit plus, faut intégrer son milieu où il vit. Cette prise en charge devant inclure un suivi, garant de l'entreprise et une décision de justice si besoin.

Quelles sont les sanctions efficaces ?

La tolérance zéro semble être l'attitude la plus efficace en terme de sanction. Cela suppose que les procédures soient respectées. Que les sanctions soient adaptées et en rapport avec les incidents. Que l'on aille jusqu'au bout de l'application des sanctions. Il semble intéressant de développer les sanctions de substitutions mais cela nécessite plus de personnel pour les encadrer. Les exclusions temporaires de l'établissement seraient à mettre en œuvre dans des cas vraiment extrêmes.

Ne pas hésiter à faire un rappel à la loi lorsque des incidents se passent dans ou autour de l'établissement. Il est impératif que les adultes respectent également les règles sans quoi le discrédit est total.

Débat n° 22 : Comment former, recruter, évaluer les enseignants et mieux organiser leur carrière ?

Faut-il donner davantage de place à la pratique de terrain dans la formation et le recrutement des enseignants ?

Propositions :

Réponse positive à la question dans le cadre d'une formation rénovée et allongée (c.f. infra) : plusieurs stages en observation d'une semaine chacun dans des établissements divers tant par le niveau (écoles, collèges, lycées) que par la difficulté (ZEP), mais aussi dans d'autres disciplines que celle qui sera enseignée pour les étudiants-stagiaires du 2nd degré-LP-CPE.

Prévoir des modules de pédagogie et d'observation dès le deug. Le deug obtenu avec option « pédagogie » n'étant pas différent du deug obtenu avec une autre option.

Ne pas calquer la formation sur celle des médecins car les gens n'ayant pas suivi le cursus à la base (depuis la première année) ne pourraient pas devenir enseignants. On se priverait donc du recrutement de personnes ayant effectuées un métier auparavant et qui apportent un plus à la profession (ex.: ingénieurs, ...).

Faut-il prendre en compte les besoins et les profils des établissements dans l'affectation des enseignants ?

Propositions :

Limiter strictement le nombre de postes à profil et les réserver à des enseignements très spécialisés et peu répandus ; sinon dérive de recrutement arbitraire sur des « profils non professionnels » comme cela se voit déjà (ex. poste à profil en lettres modernes dans un lycée toulousain où l'enseignement de lettres en BTS n'a aucune spécificité par rapport à celui dispensé dans les BTS d'autres lycées)

Pour les établissements difficiles qui accueillent des néo-titulaires prévoir des enseignants tuteurs (avec décharge partielle) pour les accompagner la première année ; être vigilant sur la qualité de l'équipe de direction chargée de manager et qui doit impérativement assurer la cohésion de la communauté éducative et être dynamique.

Faut-il davantage tenir compte du mérite des enseignants et des situations d'échec dans la gestion des carrières ; si oui, comment ?

Propositions :

Supprimer la notation dépourvue d'efficacité (progression de la note liée à l'ancienneté) et dévoreuse de temps dans les services administratifs des IA et Rectorats

Suppression des trois rythmes d'avancement avec les proportions actuelles (30 % grand choix, 50 % petit choix, 20 % ancienneté) et maintien d'un seul rythme.

Faire de la mise au point d'un référentiel du métier d'enseignant (et des autres) et de sa mise en œuvre un préalable à toute évaluation

Sortir d'une logique gestionnaire (au sens comptable) des déroulements de carrière.

L'évidence à prendre en compte est que 90 % des personnels assurent leurs fonctions de façon consciencieuse et satisfaisante, que 5 % les assurent de façon tout à fait remarquable, et que 5 % des personnels sont en difficulté ou n'assurent pas leurs fonctions de façon consciencieuse. Bâtir un système de promotions de grade et de corps sur cette réalité.

Prendre en compte les efforts de formation continue des personnels dans leur déroulement de carrière.

Ne pas non plus y attacher une importance démesurée car certains enseignants progressent et se forment (même si cela n'apparaît pas officiellement) grâce au travail d'équipe avec les collègues et font autant, et sinon plus, d'efforts que les enseignants qui vont en stage 2 fois dans l'année.

Bâtir une évaluation critériée, contractuelle et formative.

Les évaluateurs comme les formateurs doivent être des personnels encore sur le terrain (exercice à temps partiel de ces fonctions, conservation d'un enseignement dans un établissement)

Sur quels critères recruter les enseignants pour l'école maternelle, l'école élémentaire, le collège et le lycée ?

Propositions sur le mode de recrutement :

La formation professionnelle doit avoir sa place dès l'entrée en université.

Le recrutement devrait se faire par des concours académiques où l'impartialité des jurys serait garantie ; à savoir un membre de jury ne peut pas exercer cette fonction dans l'académie où il assure des enseignements. Inconvénients : un candidat doit passer plusieurs fois le concours dans plusieurs académies, et risque d'hétérogénéité du « niveau » des candidats selon les académies.. Avantage : les candidats sont assurés du respect du choix de leur affectation en cas de réussite au concours.

Autre proposition pour le recrutement : concours national avec, au moment de l'inscription au concours, classement préalable par les candidats de la ou des académies de 1^{ère} affectation. En fonction de son rang, du nombre de postes ouverts par académie, et de ses choix (classement de toutes ou d'une partie des académies) le candidat est admis ou pas, et reçoit une affectation. Inconvénient : risque de préemption des académies du sud par les « bons » lauréats. Avantages : homogénéité de la qualité des lauréats recrutés garantie, choix « raisonné » par le candidat de sa potentielle 1^{ère} affectation.

Quels devraient être les contenus et quelle pourrait être la durée de la formation des enseignants ?

Premier avis :

La titularisation devrait intervenir après bac + 5 ce qui permettrait d'assimiler le diplôme à un Master à valeur européenne (à condition que cette reconnaissance ait des conséquences sur le traitement,)

La formation professionnelle doit commencer dès l'entrée en université ; elle pourrait comprendre des stages d'observation dans tout type d'établissement et de toutes difficultés et par des enseignements théoriques (sciences de l'éducation ...) complémentaires aux enseignements académiques disciplinaires. La 4^{ème} et la 5^{ème} année associeraient de façon progressive (système en sifflet) pratique sur le terrain et enseignements théoriques par exemple : 4^{ème} année : 6 h en compagnonnage dans les classes de plusieurs conseillers pédagogiques (un par trimestre) / 5^{ème} année : 12 h en responsabilité dans un établissement comprenant un conseiller pédagogique. La formation ne doit pas conduire à une simple reproduction à l'identique de ce que le stagiaire observe dans les classes d'un conseiller pédagogique. La multiplicité des stages en compagnonnage doit permettre aux stagiaires d'observer une multiplicité de pratiques enrichissantes et l'incitant à l'innovation.

Les enseignements théoriques doivent prioritairement porter sur la transdisciplinarité, l'interdisciplinarité, la psychologie de l'enfant et des adolescents, le corps et la voix, les phénomènes relationnels, l'utilisation des TICE et moins sur la didactique disciplinaire d'autant plus que celle-ci s'appuie sur des programmes qui ont une « durée de vie » limitée. Mieux vaut apporter aux stagiaires des outils professionnels qui leur serviront durant toute leur carrière. Par ailleurs pour faciliter la connaissance par chaque stagiaire des différents niveaux et métiers de l'éducation, et pour faciliter la

communication entre les personnels exerçant différentes fonctions, les formations transversales devraient rassembler des stagiaires des différents métiers (professeurs d'école, de collège, de LP, de lycée, CPE, COP).

La réalisation d'un mémoire durant la 4^{ème} année doit être maintenue.

Les conseillers pédagogiques doivent bénéficier d'une décharge partielle de service ainsi que les tuteurs qui accompagneraient les néo-titulaires durant leur première année d'exercice.

Le concours quelle que soit sa place dans le cursus doit comporter une partie professionnelle significative et non pas exclusivement porter sur les savoirs académiques disciplinaires.

Deuxième avis :

Le concours de recrutement doit être basé sur les connaissances disciplinaires. En effet, il faut avoir suffisamment de hauteur et d'aisance avec les notions enseignées pour être crédible et efficace.

La deuxième année d'IUFM doit comporter 3 composantes :

- 1) Une classe en responsabilité (4 ou 6 h comme c'est le cas actuellement mais pas plus)
Ceci permet d'échanger avec le tuteur (c'est par ce moyen qu'on apprend le plus)
- 2) Des cours théoriques à l'IUFM mais moins nombreux qu'à l'heure actuelle. Supprimer les « mémoires » qui n'apportent pas grand chose et sont source de perte de temps. Travailler sur la construction des cours et non pas sur de trop nombreux points théoriques parfois déconnectés de la réalité.
- 3) Des possibilités d'observation de professeurs en activités dans différents milieux.

Au niveau de la formation des contractuels:

Il ne faut pas oublier qu'une part importante du service est assuré par des contractuels qui n'ont à l'heure actuelle aucune formation. Il faudrait donc :

- 1) ne plus affecter les tous les TZR à l'année et prévoir les remplacements éventuels (voir tous les professeurs qui ne sont pas remplacés)
- 2) Prévoir une formation (même courte) à chaque contractuel avant de l'envoyer sur le terrain (on peut même imaginer que la formation donnée soit diplômante).

Comment partager les responsabilités entre l'université et l'employeur ?

Non débattu si ce n'est que pour critiquer le fonctionnement actuel « usine à gaz » des IUFM .

Comment accompagner davantage les enseignants , notamment en début de carrière ?

Proposition :

Mette en place des tuteurs partiellement déchargés.

Obligatoirement un tuteur lors de la première année d'enseignement en qualité de titulaire. Et les vacataires qui commencent à enseigner?

Faut-il faire de la formation continue une obligation professionnelle pour les enseignants en exercice ?

Proposition :

Réponse positive à condition que cette formation ait un contenu négocié et qu'elle ait lieu sur le temps de travail.

Chaque personnel doit avoir un capital-temps de formation minimum garanti.

Evolution de carrière :

1) Valoriser le métier (rémunération, perspectives d'évolution, ...) pour faire face au recrutement massif qui va avoir lieu. Le but étant d'attirer les personnes les plus capables et de ne pas être obligé de titulariser des gens qui choisiraient l'enseignement par défaut.

2) Prévoir un système de décharge de cours pour les personnes travaillant en zones difficiles. Cela leur permettrait d'avoir plus de temps pour travailler en équipe.

3) Les inspections.

Le rôle des inspections doit être de former les gens et non pas de les noter. De plus, il serait bon de créer des équipes de conseillers pédagogiques (des professeurs au mérite reconnu) qui pourraient être consultés par des enseignants en difficulté ou soucieux d'avoir l'avis d'autres personnes sur les difficultés qu'ils rencontrent. De plus, le rôle de conseiller pourrait être une fonction vers laquelle se dirigeraient des enseignants qui désirent évoluer ou changer d'activités.